

17 MAI 2017

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 5 mai 2017

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE EN
VUE DU VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD, doyen d'âge,

Convocation du : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents : 39

N° CS2017-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 39
Pouvoirs : 4

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Guillaume MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Michèle CHEVALLIER, suppléante de M. Christian PERRIOT – Mme Denise LEJEUNE, suppléante de M. Jean-François CICLET

- **Délégués représentés :**

**M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI
– M. Jean-Luc SOULAT, donne pouvoir à M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY, donne pouvoir à
M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER, donne
pouvoir à M. Antoine BLOUIN**

- **Délégués excusés :**

**M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – Mme Michèle
CHEVALLIER – M. Jean-François CICLET – M. Jean-Luc
SOULAT – M. Christian DUPESSEY – M. Michel
BOUCHER**

<p style="text-align: center;">DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EN VUE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017</p>

Vu les articles L-5731 et suivants, L 5711-36 et L2312-1 du CGCT ;

La création du Pôle métropolitain du Genevois français au 1er mai 2017 implique la dissolution concomitante de l'ARC Syndicat mixte, validée par son Comité syndical le 23 mars dernier.

L'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0044, en date du 28 avril 2017, des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte précise que le Pôle Métropolitain du Genevois français est substitué de plein droit au l'ARC Syndicat mixte.

Aux termes de l'arrêté de dissolution de l'ARC Syndicat mixte, et sur le fondement de l'article 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« l'ensemble des biens, droits et obligations de l'ARC Syndicat mixte sont transférés au Pôle Métropolitain du Genevois français qui est substitué de plein droit dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier [...] L'ensemble des personnels de l'ARC Syndicat Mixte est réputé relever du Pôle Métropolitain du Genevois français dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. »*

Ainsi, Pôle métropolitain est tenu de voter son budget dans les meilleurs délais. Dans cette perspective, le Comité syndical du Pôle métropolitain est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire dès l'installation de l'assemblée et de l'exécutif métropolitains.

Dans ce contexte, le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain du Genevois français s'inscrit pleinement dans la continuité du budget primitif 2017 voté par l'ARC Syndicat mixte, le 23 mars 2017. En outre, la création du Pôle métropolitain du Genevois français au 1^{er} mai 2017 implique d'établir le budget 2017 sur 8 mois (mai/décembre 2017).

Ainsi, le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain du Genevois français poursuit la traduction opérationnelle la feuille de route politique validée par le Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte, le 9 octobre 2014. Dans la perspective de la transformation de l'ARC en pôle métropolitain, l'Assemblée de l'ARC Syndicat mixte a réaffirmé les quatre grands domaines d'action de son mandat :

- les transports et la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique ;
- l'identité du territoire et la communication.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français poursuit 3 missions essentielles portées jusqu'ici par l'ARC syndicat mixte : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

Dans la continuité du budget primitif de l'ARC Syndicat mixte, le projet de Budget Primitif 2017 du Pôle métropolitain s'inscrit dans un environnement contraint : il est constaté une baisse des cofinancements externes obtenus sur les exercices précédents, une hausse des engagements liés au programme de travail et des taux de réalisation, et par conséquent une diminution des marges de trésorerie.

Il a été proposé le maintien du niveau des cotisations des membres à 3,47 € par habitant et par an : ces cotisations, versées à l'ARC Syndicat mixte en 2017, seront intégrées au report des ressources financières de l'ARC Syndicat mixte au Pôle métropolitain en vertu du principe de substitution du Pôle à l'ARC Syndicat mixte. Un point de rendez-vous est fixé, à l'occasion de la préparation du Budget 2018 du Pôle métropolitain, afin d'étudier l'évolution du niveau de cotisation pour les prochains exercices (2018 à 2020). Une proposition de l'exécutif interviendra au dernier trimestre 2017.

Ainsi le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain, sur 8 mois, s'établit à près de 3 290 000 € en 2017 (pour mémoire, le budget de l'ARC Syndicat mixte, voté le 23 mars dernier, s'établissait à près de 4 100 000 €).

Le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain reprend, au terme de quelques aménagements, l'engagement budgétaire de l'ARC Syndicat mixte sur les priorités définies au début du mandat. Ainsi, l'équilibre du budget primitif 2017 du Pôle métropolitain emporte une stabilisation du programme de travail, l'appel à des efforts spécifiques de ses membres pour certaines démarches et la mise en œuvre de logiques de mutualisation. Le Pôle métropolitain poursuit l'inscription dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics, Archivage...) afin d'optimiser les coûts.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEBAT** des orientations budgétaires pour la préparation du Budget Primitif 2017 dont le projet sera présenté en Comité syndical du 18 mai 2017 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

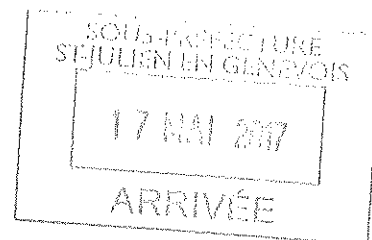
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le

Publié ou notifié le **16 MAI 2017**

Le Président,
Jean DENAIS





Note interne

Ambilly, le 28 avril 2017

De Thomas LINCHET
Ghislaine WILLEMIN
S/c Frédéric BESSAT

aux Membres du Comité
syndical

Objet : Budget 217 – Rapport d'Orientation Budgétaire

La création du Pôle métropolitain du Genevois français au 1er mai 2017, par arrêté préfectoral du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-xxxx, en date du 1^{er} mai 2017, implique la dissolution concomitante de l'ARC Syndicat mixte, validée par son Comité syndical le 23 mars dernier.

L'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-xxxx, en date du xxxx 2017, des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte précise que le Pôle Métropolitain du Genevois français est substitué de plein droit au l'ARC Syndicat mixte.

Aux termes de l'arrêté de dissolution de l'ARC Syndicat mixte, et sur le fondement de l'article 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'ensemble des biens, droits et obligations de l'ARC Syndicat mixte sont transférés au Pôle Métropolitain du Genevois français qui est substitué de plein droit dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier [...] L'ensemble des personnels de l'ARC Syndicat Mixte est réputé relever du Pôle Métropolitain du Genevois français dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. »

Ainsi, Pôle métropolitain est tenu de voter son budget dans les meilleurs délais. Dans cette perspective, le Comité syndical du Pôle métropolitain est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire dès l'installation de l'assemblée et de l'exécutif métropolitains.

I. Cadrage du Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Dans ce contexte, le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain du Genevois français s'inscrit pleinement dans la continuité du budget primitif 2017 voté par l'ARC Syndicat mixte, le 23 mars 2017. En outre, la création du Pôle métropolitain du Genevois français au 1^{er} mai 2017 implique d'établir le budget 2017 sur 8 mois (mai/décembre 2017).

Ainsi, le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain du Genevois français poursuit la traduction opérationnelle la feuille de route politique validée par le Comité syndical de l'ARC Syndicat mixte, le 9 octobre 2014. Quatre grands domaines d'action ont été définis pour ce mandat :

- les transports et la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique ;
- l'identité du territoire et la communication.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français poursuit 3 missions essentielles portées jusqu'ici par l'ARC syndicat mixte : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

Dans la continuité du budget primitif de l'ARC Syndicat mixte, le projet de Budget Primitif 2017 du Pôle métropolitain s'inscrit dans un environnement contraint : il est constaté une baisse des cofinancements

externes obtenus sur les exercices précédents, une hausse des engagements liés au programme de travail et des taux de réalisation, et par conséquent une diminution des marges de trésorerie.

Pour l'exercice 2017, il a été proposé le maintien du niveau des cotisations des membres à 3,47 € par habitant et par an : ces cotisations, versées à l'ARC Syndicat mixte en 2017, seront intégrées au report des ressources financières de l'ARC Syndicat mixte au Pôle métropolitain en vertu du principe de substitution du Pôle à l'ARC Syndicat mixte. Un point de rendez-vous est fixé, à l'occasion de la préparation du Budget 2018 du Pôle métropolitain, afin d'étudier l'évolution du niveau de cotisation pour les prochains exercices (2018 à 2020). Une proposition de l'exécutif interviendra au dernier trimestre 2017.

Ainsi le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain, sur 8 mois, s'établit à près de 3 290 000 € en 2017 (pour mémoire, le budget de l'ARC Syndicat mixte, voté le 23 mars dernier, s'établissait à près de 4 100 000 € pour 12 mois).

Le projet de budget primitif 2017 du Pôle métropolitain reprend l'engagement budgétaire de l'ARC Syndicat mixte sur les priorités définies au début du mandat. Ainsi, l'équilibre du budget primitif 2017 du Pôle métropolitain emporte une stabilisation du programme de travail, l'appel à des efforts spécifiques de ses membres pour certaines démarches et la mise en œuvre de logiques de mutualisation. Le Pôle métropolitain poursuit son inscription dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics, Archivage...) afin d'optimiser les coûts

A. Calendrier budgétaire 2017

<p>- 5 mai 2017 : DOB 2017 du Pôle métropolitain; - 18 mai 2017 : approbation des comptes de gestion et comptes administratifs de l'ARC Syndicat mixte 2017, vote du budget primitif du Pôle métropolitain et transfert de l'actif, du passif et de la trésorerie de l'ARC Syndicat mixte au Pôle métropolitain ; - septembre / décembre 2017 : prospective budgétaire à 2020, préparation de l'exercice budgétaire 2018.</p>
--

B. Budgets 2016 et 2017 de l'ARC Syndicat mixte : bilan

Le budget 2016 s'élevait à 4 586 498 €, budgets principal et annexe (CDDRA) confondus. S'il a été réalisé comptablement à près de 51%, la réalisation opérationnelle est de 62% compte tenu de la mise en réserve, au vote du budget 2016, d'une somme de 809 141 € sur un compte d'attente 658.

La dépense réalisée en 2016 a été de 2 341 048 € en 2016, (dépense réalisée en 2014 : 1 750 000 € ; dépense réalisée en 2015 : 2 320 000 €), avec un taux de réalisation restant inférieur aux objectifs prévisionnels.

Le report 2016 sur l'exercice 2017 de l'ARC Syndicat mixte s'est monté à 1 604 400 € pour l'exercice 2017 : il est à souligner que 2016 a poursuivi la consommation des marges de trésorerie débutée en 2015 (pour rappel, le report 2015 sur l'exercice 2016 se montait à près de 2 213 424 €).

A noter que le budget annexe CDDRA a été supprimé fin 2016 et son solde versé au budget principal 2017 de l'ARC Syndicat mixte.

Le budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte, voté le 23 mars 2017, est établi à 4 038 302,29 € (dont 316 976,58 euros en prévision de la régularisation des rattachements 2016) en fonctionnement et 61 902,72 € en investissement.

L'exécution du budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte s'inscrit dans un cadre inédit : voté le 23 mars 2017, il s'achève le 1^{er} mai 2017 avec la création du Pôle métropolitain du Genevois français, qui entraîne la dissolution concomitante de l'ARC syndicat mixte. La consommation du budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte est estimée à 594 910 € en fonctionnement et 16 325 € en investissement. Le report estimé du budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte est estimé à 2 484 023 €, inclus les cotisations des membres de l'ARC enregistrées dans les recettes de l'ARC Syndicat mixte qui sont transférées au Pôle métropolitain (par conséquent, le Pôle métropolitain ne lèvera pas de cotisation en 2017).

Compte tenu du cadre exceptionnel de la réalisation du budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte sur 4 mois, il n'est pas pertinent d'en tirer un bilan qualitatif. Un bilan consolidé de l'exercice 2017 sera effectué dans le cadre de la préparation de l'exercice budgétaire 2018.

C. Budget 2017 : principales caractéristiques

Ainsi le projet de budget 2017 s'établit autour de 3 290 000 € en 2017 sur 8 mois pour la période de mai à décembre 2017. A noter que les montants prévisionnels du Pôle métropolitain intègrent des rattachements 2016 (dépenses engagées par l'ARC Syndicat mixte qui seront payées par le Pôle métropolitain) dont certains avaient fait l'objet d'une écriture comptable de régularisation de l'exercice 2016 (une ligne de 317 000 € avait été mise en réserve dans le budget de l'ARC Syndicat mixte 2017 pour régulariser des rattachements 2016). Ces rattachements viennent majorer certains montants prévisionnels du Pôle métropolitain pour prise en charge de ces rattachements non soldés.

Au regard du programme de travail projeté, le budget 2017 identifie les grandes masses suivantes :

Domaine	Nature des dépenses	Montant prévisionnel ARC Syndicat mixte 2017 (12 mois)	Montant prévisionnel Pôle métropolitain 2017 (8 mois)
Communication	lancement du Pôle métropolitain, relations presse, séminaires, stratégie, promotion, sites internet, événementiels, campagne frontaliers suisses, ...	286 430 €	247 540 €
Aménagement du territoire	schéma d'accueil d'activités, outils cartographiques, observatoire statistique, PACA, études diverses, schéma d'aménagement commercial, charte paysagère ...	520 000 €	354 610 €
Développement économique, innovation, ESR	appui aux filières EcoCité, salons prospection/promotion, étude ESR, emploi/formation,...	580 970 €	590 636 €
Environnement, Transition énergétique et Agriculture	démarches TEPOS, accompagnement des plateformes de rénovation énergétique, qualité de l'air, contrats corridors, démarches mutualisées PCAET, Schéma alimentaire territorial...	500 000 €	507 533 €
Mobilité	schéma de mobilité, concertation AOM, suivi Grand Genève, études autopartage, covoiturage, étude petites douanes...	372 000 €	372 000 €
Gouvernance	contribution au GLCT Grand Genève, AMO, séminaires	128 198 €	122 745 €
RH	masse salariale	991 625 €	698 950 €
Charges de structure	frais de fonctionnement, investissement (bureautique)	342 902 €	306 403 €

Les moyens fléchés sur les différents domaines d'intervention connaissent une relative stabilité.

Sur le champ de la mobilité, le Pôle métropolitain poursuit le travail engagé sur l'organisation de la mobilité du Genevois français et l'accompagnement de certaines initiatives comme l'autopartage, le covoiturage, etc.

En matière d'aménagement du territoire, le programme se concentre sur le renforcement de la démarche InterSCOT au travers notamment d'études territorialisées (PACA, PSD), de la poursuite de l'élaboration du Schéma d'accueil des activités et de l'élaboration d'un Schéma d'aménagement commercial. Un effort particulier est porté sur la structuration de l'ARC comme centre de ressources pour ses membres.

Dans le domaine de la transition énergétique, la labellisation TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de l'ensemble du Genevois français a permis de développer un programme ambitieux sur la plateforme de rénovation énergétique, la mutualisation de démarches PCAET (Plan Climat Energie Territorial), l'organisation des Assises européennes de l'Energie en 2018. La démarche TEPOS s'inscrit dans une première phase de déploiement de 3 ans, elle préfigure l'action du Pôle métropolitain au service de ses EPCI membres sur les démarches liées à la transition énergétique.

La communication bénéficie de nouveaux moyens RH pour rencontrer les exigences portées par la communication institutionnelle et grand public de la démarche TEPOS et servir ainsi les différentes thématiques de la mobilité, de l'aménagement du territoire, de la transition énergétique et du développement économique, désormais portées par le Pôle métropolitain. dont la naissance implique le déploiement d'une nouvelle stratégie de communication et des outils adaptés.

Enfin le développement économique emporte un programme stabilisé de projets de partenariats avec des acteurs privés investis sur les filières de l'EcoCité. Il marque toutefois une progression de l'effort financier au regard de la fin des crédits régionaux jusque-là obtenus pour la réalisation des actions transversales. L'appui du Pôle métropolitain se traduit notamment par l'attribution de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Les recettes du Pôle métropolitain (base annuelle complète) sont essentiellement composées en 2017 de l'excédent 2017 de l'ARC Syndicat mixte dissous au 1^{er} mai (près de 2 484 000 €, inclus les participations des membres du Pôle métropolitain de l'ordre de 1 400 000 €), de subventions (ADEME, FEDER, Région Auvergne Rhône-Alpes, pour un montant estimé de 500 000 €), et de contributions spécifiques des membres de l'ARC.

Dans le cadre du Budget 2017 de l'ARC Syndicat mixte, il a été proposé de maintenir la cotisation 2017 à 3,47 € par habitant et par an. Ce montant est inchangé depuis 2013. Il agrège en 2017 la cotisation de 2,47 € du budget principal et la cotisation de 1 € du budget annexe CDDRA, supprimé fin 2016.

Les ressources du Pôle métropolitain reposent d'abord sur les cotisations de ses membres. Ces dernières se monteront donc, en 2017, à 1 400 000 €, par reprise des cotisations versées par ses membres à l'ARC Syndicat mixte. Ces ressources propres permettent de couvrir la masse salariale, les charges de fonctionnement et la cotisation GLCT Grand Genève. Le programme de travail du Pôle métropolitain (estimé à 2 350 000 € pour l'année complète en 2017) reste donc dépendant de la mobilisation de recettes externes (cofinancements des partenaires : 500 000 € attendus en 2017), de financements supplémentaires des membres du Pôle métropolitain sur des programmes spécifiques (à la marge, en sus des cotisations) et des reports financiers des exercices antérieurs (le report 2016 de l'ARC syndicat mixte sur son exercice 2017 se montait à près de 1 600 000 €).

A l'image des exercices précédents de l'ARC Syndicat mixte, le budget 2017 du Pôle métropolitain repose pour les 2/3 sur des dépenses structurelles (de nature récurrente et consubstantielles aux missions du Pôle métropolitain : ressources humaines, convention d'objectifs pluriannuelles avec les partenaires, démarches de coordination dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la transition énergétique) et pour 1/3 sur des dépenses « ponctuelles » (opérations limitées dans le temps qui n'appellent pas d'engagements financiers ultérieurs : principalement des études). Le développement des opérations récurrentes portées par le Pôle métropolitain doit inciter à la prudence sur l'exposition de la collectivité liée à ses engagements.

L'année 2017 constitue une année charnière qui signe la fin d'une séquence budgétaire excédentaire de l'ARC Syndicat mixte pour un alignement du Pôle métropolitain sur un contexte financier plus contraignant. Le projet de budget 2017 est équilibré au regard des marges de trésorerie encore disponibles. Un point de rendez-vous est fixé, à l'occasion de la préparation du Budget 2018 du Pôle métropolitain, afin d'établir une prospective budgétaire pour les prochains exercices (2018 à 2020). Ce travail permettra notamment de définir les priorités dans une perspective pluriannuelle et d'étudier une éventuelle évolution du niveau de cotisation. Une proposition de l'exécutif interviendra au dernier trimestre 2017.

Ainsi un nouveau mode de financement peut être envisagé dès 2018 :

- une cotisation sur un socle commun de compétences et d'actions ;
- des cofinancements spécifiques adossés à des programmes d'actions différenciés selon les EPCI membres (« prestations à la carte »).

La proposition de budget 2017 du Pôle métropolitain, dans le prolongement du budget primitif de l'ARC Syndicat mixte voté le 23 mars 2017, s'inscrit dans les priorités définies au début du mandat.

II. Budget 2017 : propositions

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, les pages suivantes présentent, pour chaque domaine d'action du Pôle métropolitain, une synthèse des objectifs et actions proposées ainsi que leurs évaluations tant en termes de dépenses que de recettes sur les 8 mois de l'exercice budgétaire 2017 du Pôle métropolitain. Ces éléments suivent les prescriptions de la feuille de route politique 2014-2020 et s'organisent autour des notions de stratégie d'action, d'accompagnement à la mise en œuvre et des outils de développement nécessaires à l'observation territoriale et à la prospective.

Ces propositions s'élèvent à :

Budget Primitif

Fonctionnement : 3 214 262 euros

Investissement : 72 378 euros

Propositions de contributions pour le Budget Primitif 2017

La contribution, maintenue à 3,47 euros / habitants, dans le cadre du Budget primitif 2017 de l'ARC Syndicat mixte, est intégrée au report de l'excédent 2017 de l'ARC Syndicat mixte sur le budget primitif 2017 du Pôle métropolitain. Par conséquent, le Pôle métropolitain ne lèvera pas de cotisations en 2017 auprès de ses membres.

III. Traduction budgétaire du programme de travail

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition énergétique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.

Le Pôle métropolitain ne dispose pas de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des réalisations qui restent de la responsabilité de ses membres et partenaires. Le Pôle métropolitain joue un rôle de facilitateur de projet et participe au cadrage politique, financier et technique des projets du territoire.

Le Pôle métropolitain n'est pas doté de véritables capacités d'investissement et assume des fonctions de coordination, d'études et d'accompagnement basées sur un budget de fonctionnement dont les principaux postes de dépense s'incarnent dans les prestations, les études et recherches ainsi que les charges de personnel et d'administration générale.

Il convient bien de noter que les projections sont établies dans le cadre d'une dépense estimée à près de 3 290 000 € sur 8 mois (mai/décembre 2017).

1. Gouvernance

Les enjeux :

- ✓ Structurer le territoire et renforcer notre action sur des enjeux métropolitains
- ✓ Assurer l'essor du Pôle métropolitain en 2017 ;
- ✓ Assoir et faire vivre le schéma de gouvernance de l'agglomération transfrontalière : GLCT Grand Genève, Assistes transfrontalières des élus, Forum d'agglomération.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Pôle métropolitain : Conseil juridique /séminaires / AMO	122 745	0
Adhésion GLCT 2017	0 (66 198 € déjà mandatés par l'ARC Syndicat mixte)	40 000
TOTAL	113 198	0
Autofinancement Pôle : 82 745 € (Rappel BP ARC 2017 : 73 198 €)		

2. Mobilité

Les enjeux :

- ✓ Réaliser le schéma de la mobilité d'échelle métropolitaine afin de développer les transports publics et services à la mobilité et préfigurer une Autorité Organisatrice des Mobilités : poursuite de l'étude (plan d'actions et hypothèse d'organisations et de financements) ;
- ✓ Compléter la stratégie de mobilité du Grand Genève, accompagner la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des scénarios sur le financement d'infrastructures de mobilité par Genève ;
- ✓ Faciliter l'émergence de nouveaux services à la mobilité.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Développer une stratégie de mobilité à l'échelle du Genevois français		
Schéma métropolitain de mobilité	167 000	35 000 (ADEME)
Accompagner la mise en œuvre des mesures de mobilité		
Services innovants (autopartage, covoiturage...)	65 000	
<i>Etudes Grand Genève</i> Interfaces gares Léman express, Petites douanes, Schéma cyclable, P+R	100 000	20 000 (INTERREG))
Démarches diverses (rencontres Mobilité, application écomobilité, module table tactile...)	40 000	
TOTAL	372 000	55 000
Autofinancement Pôle : 317 000 € (Rappel BP ARC 2017 : 317 000 €)		

3. Aménagement et transition énergétique

Les enjeux :

- ✓ Approfondir la stratégie d'urbanisation à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français : déclinaison PACA et PSD.
- ✓ Renforcer les démarches InterSCOT pour se donner un espace d'organisation et de réflexion à l'échelle du Genevois français : Schéma d'accueil des activités, Schéma d'aménagement commercial...
- ✓ Se doter des outils et des données indispensables à l'analyse des tendances à l'œuvre sur le territoire : études territoriales et thématiques, outils cartographiques et statistiques.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Renforcer les démarches de planification		
Renforcement de l'InterSCOT (suite Schéma d'accueil des entreprises, Schéma de développement Commercial...)	124 610	59 600 (Région Auvergne Rhône-Alpes, INTERREG)
Accompagner et mettre en œuvre		
<i>Grand Genève</i> PACA - PSD	70 000	
Habitat coopératif	20 000	10 000 (INTERREG)
Enquête consommation	30 000	15 000 (INTERREG)
Grand Genève prospective urbaine	25 000	12 500 (INTERREG)
<i>Etudes ciblées pour le compte des membres de l'ARC</i>	40 000	20 000 (INTERREG)
Charte paysagère	10 000	
Etudes diverses		
Observer et analyser		
Cartographies InterSCOT	10 000	
Données statistiques (OST)	25 000	
TOTAL	354 610	117 100
Autofinancement Pôle : 237 610 € (Rappel BP ARC 2017 : 237 400 €)		

4. Aménagement et transition énergétique

Les enjeux :

- ✓ Poursuivre les démarches engagées sur enjeux de préservation et de valorisation des ressources locales et sur les enjeux Air-Climat-Energie ;
- ✓ Porter la démarche TEPOS engagée par le Genevois français et accompagner les membres engagés dans les démarches Territoires à Energie Positive – Croissance Verte (TEPCV) ;
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique et favoriser la transition énergétique.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Développer la stratégie de transition énergétique		
Air Climat Energie : Pact'Air / Air Rhône-Alpes	114 726	39 000 (INTERREG)
Démarches TEPOS Communication	30 000	
Plateforme rénovation énergétique (mise à jour/communication)	80 000	Cofinancement RH
Salon Rehabitat	15 110	
Etudes diverses (ENR, eaux pluviales, Assises, géothermie,...)	167 697	
PCAET : démarches mutualisées	50 000	
Préserver et valoriser les ressources locales		
<i>Agriculture</i>		
Développement des circuits courts	50 000	15 000 (ADEME, CD74)
TOTAL	507 533	54 000
Autofinancement Pôle : 453 533 € (Rappel BP ARC 2017 : 446 000 €)		

5. Développement économique et formation

Les enjeux :

- ✓ Mettre en œuvre et renforcer les démarches de développement économique;
- ✓ Faciliter l'innovation et accompagner les projets phares des territoires ;
- ✓ Mobiliser les acteurs économiques et promouvoir le territoire.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Renforcer l'EcoCité française		
AMO Formation, ESR	61 120	
Mettre en œuvre et accompagner les projets		
Filière nautique et sports outdoor	27 000	
Industrie du futur Mont (Geofab, Pangloss, Innogex)	73 456	35 000 (INTERREG Geofab)
Cité des Métiers	47 859	
Cité de la solidarité internationale atelier	2 200	
workshop	9 000	
Tiers lieux		
Filière Ecoconstruction – Innovalés	125 000	0
Marketing territorial / promotion économique		
SIMI, tables rondes F/CH, Forum d'affaire franco-suisse, salon des entrepreneurs, forum de la création/reprise	145 703	
Communication Eco-Cité	12 000	
Prospection d'entreprises	79 298	
Club des entreprises	8 000	
TOTAL	590 636 €	35 000 €
Autofinancement Pôle : 555 636 € (Rappel BP ARC 2017 : 547 970 €)		

6. Communication et identité territoriale

Les enjeux :

- ✓ Doter le Pôle métropolitain d'une stratégie de communication et développer le marketing territorial ;
- ✓ Communiquer sur la réalité du Grand Genève : renforcer la communication et montrer la communauté d'intérêts franco-suisses que forme le Grand Genève ;
- ✓ Communiquer sur les réalisations concrètes et les avancées.

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Une stratégie de communication pour le Pôle métropolitain		
AMO stratégie de communication	28 215	
Mettre en œuvre		
Sites internet & extranet ARC maintenance	20 000	
Relations presse ARC + droits de copie	20 280	
Pôle métropolitain - outils de promotion + éditions	24 700	
Campagne frontaliers suisses	60 000	30 000 (EPCI membres)
Outils de promotion du territoire et des projets		
Promotion du territoire : salons, exposition, publicité, outils	5 800	
Prestations graphiques	12 985	
Publications et Impressions	39 560	
Photothèque	5 000	
Réseau Conseils de développement (plaquette, support)	2 000	
Evènementiels		
Communication, Culture (expos, événements, ouvrages)	14 000	5 430
Evènement Leman express (année 2017)	15 000	
TOTAL	247 540 €	35 430 €
Autofinancement Pôle : 212 110 € (Rappel BP ARC 2017 : 231 000 €)		

7. Domaine d'actions : Frais de personnel

Budget primitif

	Dépenses	Recettes
Postes	698 950	202 250 (INTERREG, ADEME)
TOTAL	698 950 €	202 250 €
Autofinancement Pôle : 496 700 € (Rappel BP ARC 2017 : 805 875 €)		

Répartition du Personnel

Budget principal

Fonction	Pourcentage
1 Directeur	100%
1 Comptable / RH – Pôle administratif	100%
1 Chargé de mission Administration Générale / Finances / Politiques contractuelles	100%
2 Assistantes – Pôle administratif (1 poste non pourvu)	100%
1 Assistante Grand Genève /Marchés Publics – Pôle administratif	80%
1 Chargé de mission Economie	100%
1 Chargé de mission Grand Genève	100%
1 Chargé de mission Communication	100%
1 Chargé de communication (ATA)	100%
1 Chargé de mission Aménagement	80%
1 Chargé de mission Aménagement du territoire (ATA)	100%
1 Chargé de mission Mobilité	100%
1 Chargé de mission (communication TEPOS)	100%
1 Chargé de mission Environnement et agriculture	100%
1 Chargé de mission Politiques contractuelles / Appui Economie	100%
1 Chargé de mission Culture / Animation Société civile	100%
1 Chargé de mission environnement (TEPOS)	100%
1 Stagiaire	100%

8. Domaine d'actions : Administration générale

Budget Principal : fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	214 025	2 484 023 (estimation excédent 2017 ARC)
Dépenses imprévues	20 000	
Virement section investissement	10 000	
Amortissement	16 841	
TOTAL	260 866	2 484 023

Budget principal : Investissement

	Dépenses	Recettes
Logiciels, matériel, mobilier	72 378	
TOTAL	72 378	

Conclusion

L'année 2017 constitue une année charnière qui signe la fin d'une séquence budgétaire excédentaire de l'ARC Syndicat mixte pour un alignement du Pôle métropolitain sur un contexte financier plus contraignant. Le projet de budget 2017 reste équilibré au regard des marges de trésorerie encore disponibles dont la consommation se traduira à partir de 2018 par un possible effet ciseau et la réévaluation des niveaux de cotisation des membres du Pôle métropolitain.

La réalisation du programme de travail 2017 permettra d'affiner l'amplitude de l'effet ciseau et l'effort contributif à envisager. Cet état a été exposé dans les mêmes termes dans les DOB 2014, 2015 et 2016 de l'ARC Syndicat mixte.

Un point de rendez-vous est fixé dès le 3^e trimestre 2017 pour engager un exercice de prospective budgétaire sur les prochains exercices (2018 à 2020). Ce travail permettra notamment de définir les priorités dans une perspective pluriannuelle et d'étudier une éventuelle évolution du niveau de cotisation. Une proposition de l'exécutif interviendra au dernier trimestre 2017.